



## Délai de paiement vente immobilière

Par **humberto**, le **20/07/2025** à **10:35**

bonjour,rrnrJ'ai vendu ma résidence principale à une collectivité publique qui veut se constituer de la réserve foncière.rrnrMon interlocuteur et acquéreur chez le notaire à été l'Etablissement Public Foncier d'Ile de france (EPFIF) .rrnr*Nous avons chacun notre notaire ( le mien étant désigné par "notaire participant" dans l'acte; celui de l'acquéreur par "notaire soussigné")*rrnrJ'ai signé depuis 2 semaines et je n'ai pas encore encaissé le paiement, ni reçu un acompte.rrnrActuellement en location , j'attends le paiement pour pouvoir m'engager dans l'achat d'une résidence principale.rrnrVoir (en lien) le paragraphe concernant le paiement, qui figure dans l'acte de vente.rrnrEst-ce que ce paragraphe est suffisamment clair pour savoir quand j'aurai le paiement ?rrnr*A priori, le délai de 30 jours indiqué, ne concerne pas une obligation de l'acquéreur* rrnr*L'acte de vente mentionne l'avis de la DNID. Cet avis peut-il retarder le paiement ?*rrnr[extrait acte de vente](#)